

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Balaruc-les-Bains

Arrêt le 10/12/2025

Approuvé le XXXX

C1

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Version arrêtée le 10/12/2025

BALARUC

LES BAINS

Urbanisme d'Équilibre

Limite de zone

Prescriptions

●●● Bande 100m

--- Limite des Espaces proches du rivage

— Marge d'implantation graphique des constructions

Cadastre

▤ cimetières

▬ piscine

▬ Parcelle

● Source

Bâti

▬ bâti dur

▬ bâti léger

Espace Boisé Classé (EBC)

Espace Boisé Classé Significatif (EBS)

Espace paysager - Zone humide

Emplacement réservé (ER) et Servitude de localisation

Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG)*

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Linéaire commercial

Marge de recul

Zone de non aedificandi

Petit Patrimoine

Secteur spécifique de résidence principale

Secteurs assainissement individuel

Coupure Urbaine - Loi littoral

Hauteur (5 à 8m)

Hauteur (9 à 11m)

Hauteur (12 à 14m)

Hauteur (15 à 20m)

Hauteur (21 à 25m)

xx) Hauteur maximale autorisée

Hauteur maximale

Plan de prévention du Risque Inondation (PPRI)

▨ Zone rouge

▨ Zone bleue

0

200

400 m

* Les constructions nouvelles, y compris les extensions, présentant une surface au sol supérieure ou une surface de plancher supérieure à 20 m², sont interdites dans une bande comprise de 5 ans compter à compter de l'expiration du PLU.

